



Maraîchage

N°22
24/11/2021



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
David BOUVARD
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau :
Sylvie SICAIRES - CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoît VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Maraîchage

Edition Nord NA
N°17 du 08/09/21 »



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Alliacées

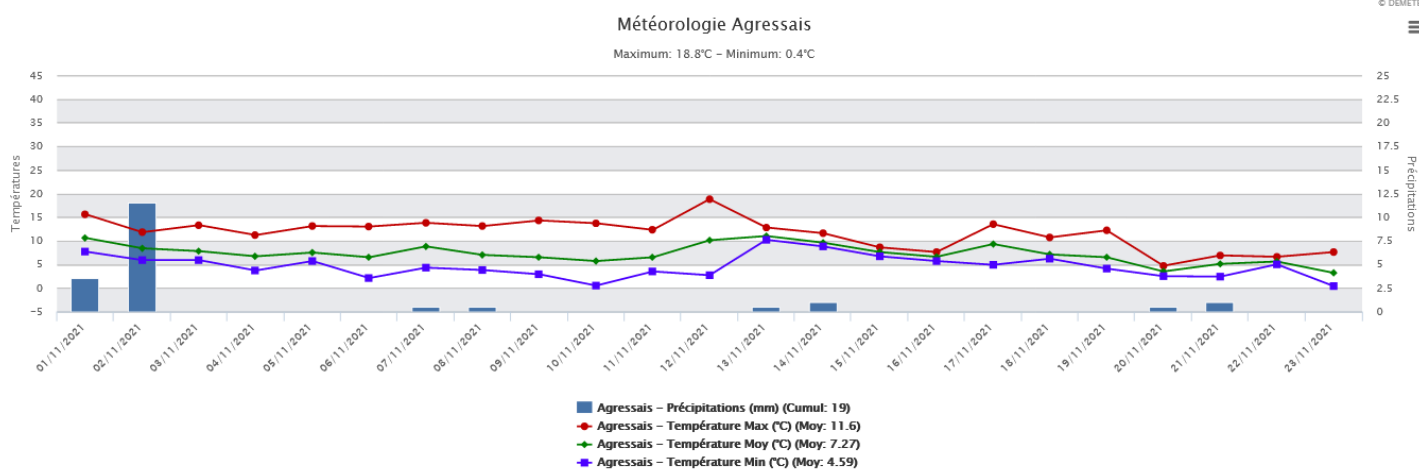
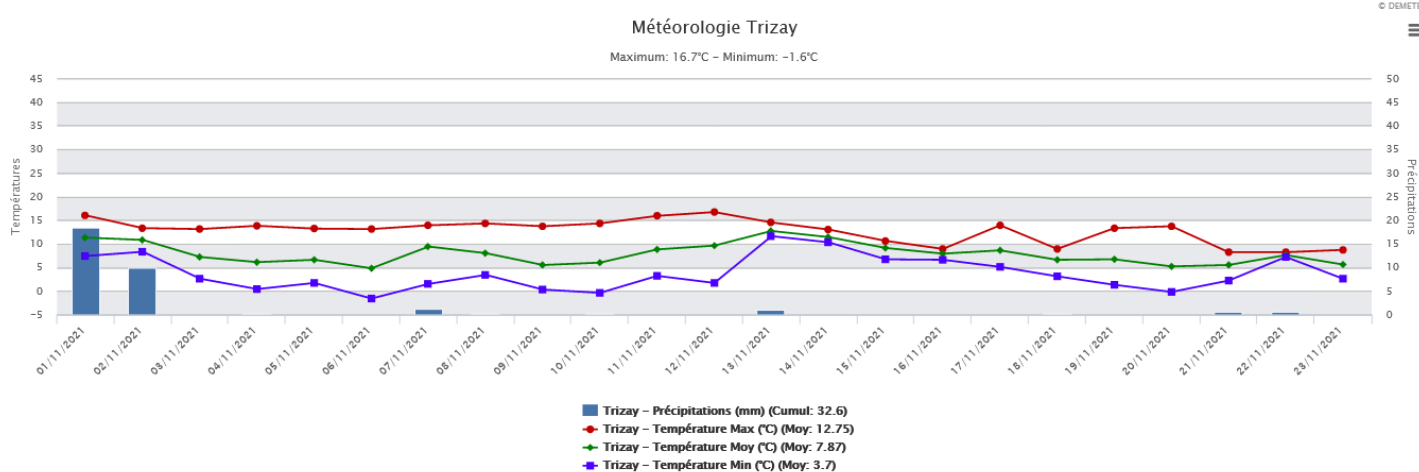
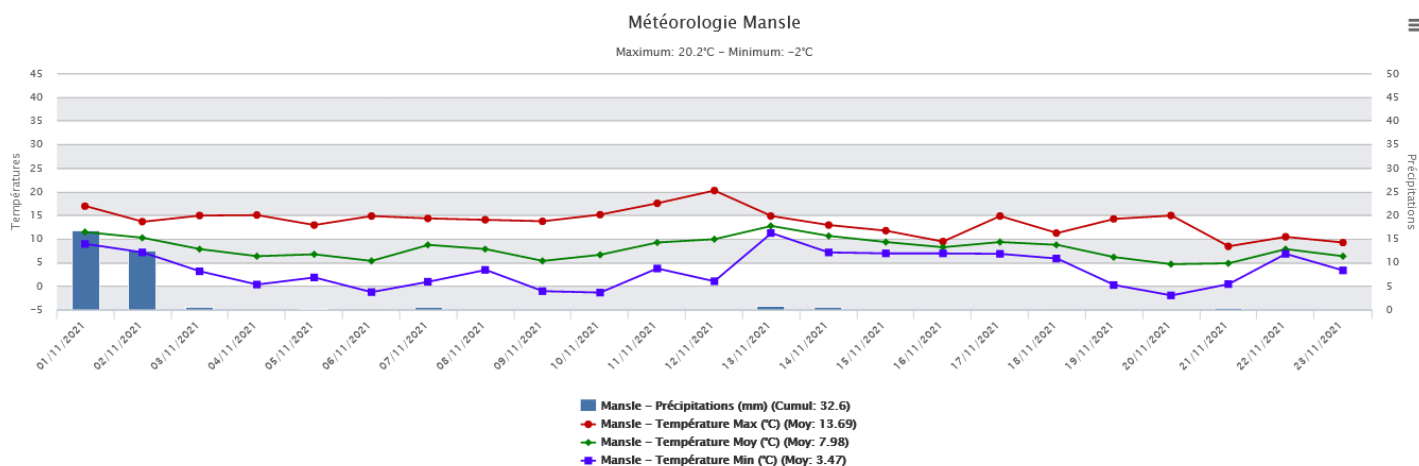
- **Mouche mineuse** : cet insecte était encore actif la semaine dernière en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime (on notait encore des piqûres de nutrition). Sur quelques sites, on note la présence de larves et parfois de pupes (fréquence et intensité faibles).
- **Teigne du poireau** : quelques lacérations du feuillage peuvent encore être notées (mais anciennes).
- **Rouille et Alternaria** : des symptômes sont notés, mais sont généralement de faible intensité.
- **Thrips** : cette campagne, leur présence a été de faible intensité. Désormais, le risque est faible.

Liste biocontrôle : [ICI](#), celle en date du 17 novembre 2021.

En attente de la rédaction d'un bilan de campagne 2021, ce bulletin est le dernier bulletin « d'actualité » pour cette année. Nous tenons à remercier l'ensemble des observateurs et les personnes qui ont contribué par l'envoi d'informations, de photos... : producteurs, techniciens et intervenants dans la filière.

Situation générale maraîchage

• Les conditions climatiques : des conditions sèches

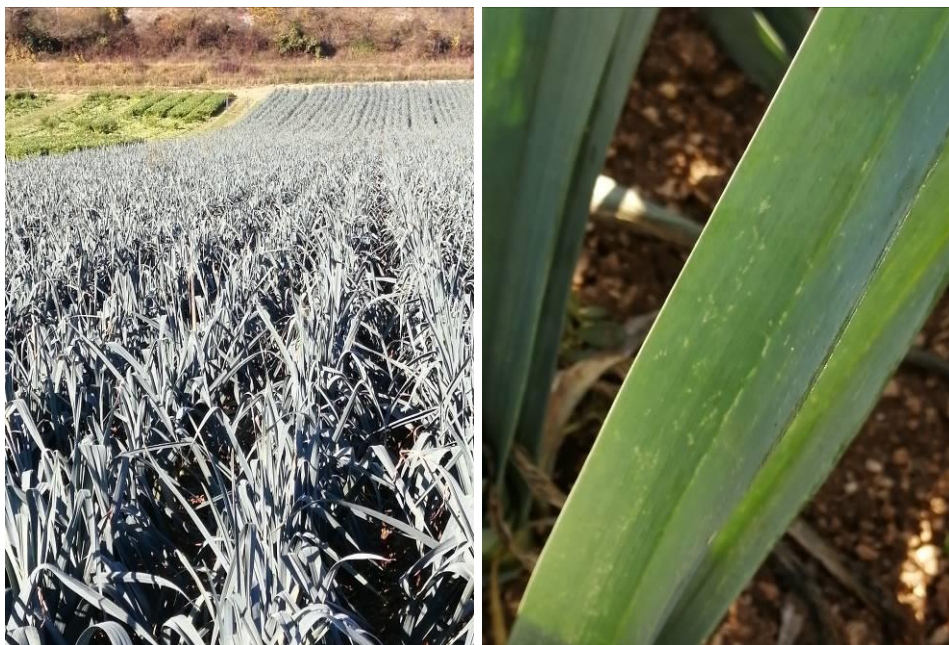


Pour les trois secteurs comparés les courbes sont très similaires. On peut synthétiser des tendances :

- Une quasi-absence de précipitations depuis celles du début de mois.
- En ce qui concerne les températures, les minimales sont relativement froides (nombreux relevés entre 0 et 5°C).
- Durant ces 10 derniers jours, on assiste surtout à une baisse des températures maximales (et donc à une très nette diminution des amplitudes).
- Les vents orientés Est ou Nord-Est amplifient les ressentis de températures froides.

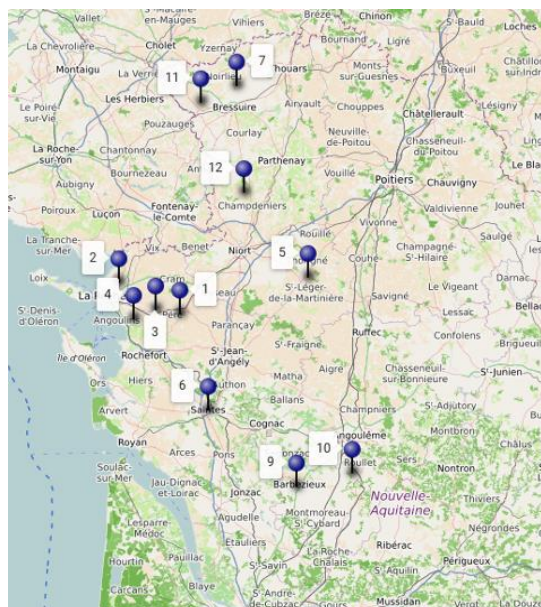
Alliacées

Les cultures de poireau d'automne sont en cours d'arrachage. Généralement, elles ne présentent pas de difficulté sanitaire significative.



Exemple d'une parcelle en Charente avec peu de pression sanitaire – Quelques piqûres de thrips (mais de faible intensité) - (Crédit Photos : Sylvie SICAIRE - CDA16)

Correspondance des sites de suivis



NB : site 13 situé au nord d'Angoulême

Éviter les confusions

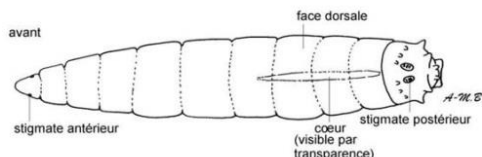
Les problématiques liées à la teigne du poireau (chenille d'un papillon) et de la mouche mineuse (asticot d'une mouche) sont différentes en termes de risque et de gestion de ce risque. Ci-après, vous trouverez une illustration comparative de ces deux ravageurs (document établi par S. SICAIRE – CDA16).

Attention, vous confondez souvent larves de teignes et larves de mouches lors de vos observations en culture d'alliacées. Et ceci particulièrement en agriculture biologique où les deux ravageurs sont présents. Les moyens de les différencier

Larve de mineuse :

Les mineuses sont des diptères, ainsi leurs larves sont dépourvues de pattes.

Le corps est souvent étroit à l'avant et élargi à l'arrière. La détermination se fait à partir des stigmates.



La larve de la mineuse du poireau est jaune pâle (6 mm au dernier stade).



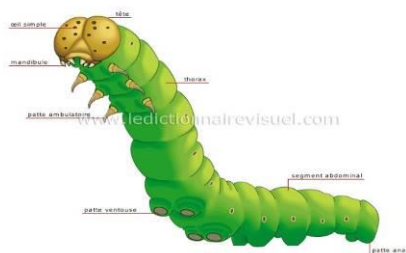
Photo B. VOELTZEL (CDA17)

Photo ACPEL

Il n'est pas aisé d'apercevoir les stigmates sans un fort grossissement.

Larve de teigne :

Les teignes sont des lépidoptères et à ce titre on retrouve dans les larves les caractéristiques de la chenille.



La larve de teigne est jaune et mesure jusqu'à 14 mm.



Photo S. SICAIRE (CDA16)

Photo ACPEL

Avec une loupe, des segments abdominaux sont visibles et selon les stades, on peut apercevoir des ponctuations noires sur chaque segment. La tête est bien visible, ainsi que ses mandibules.

• Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)

Pour cette production, en raison des dégâts potentiels, ce ravageur est suivi avec la mise en place d'un réseau de suivi sur ciboulette. Le principe est l'observation de piqûres de nutrition (alignements d'aspect caractéristique : voir les photos ci-après) qui indique la période d'activité de l'adulte avant l'opération de ponte.

Site	% de pieds de ciboulettes présentant des piqûres													
	34	35	36	37	38	39	40	39	40	41	42	43	44	45
6			8		30	0	80	100	100	30			75	0
7			0		0	20	0	80	100	80			0	0
9	0		0		0									
10	0	0	0	0	0		0		100					
11					60	100		100		50		70		15
12		0	0	1										
13				0	0	0		50						0

Depuis un mois, alors que la période de suivi est cruciale dans l'appréciation du risque, l'assiduité de suivi s'est relâchée ! Ainsi, il est difficile d'être précis dans l'analyse du risque.

Les comptages sur ciboulette (ou sur poireau) réalisés ces dernières semaines indiquent une poursuite de l'activité de cette mouche mineuse en Charente-Maritime et dans le nord des Deux-Sèvres. Cette activité est en sensible diminution durant la dernière semaine.

Sur ces mêmes sites, on note la présence de larves et parfois de pupes dans les fûts de poireaux (pour environ 10 % des poireaux touchés). En Charente, lors de suivis techniques, les producteurs qui ont démarré les récoltes n'indiquent pas ou peu de larves pour le moment.

En fonction de la date et de l'intensité du vol sur un secteur, de la mise en place précoce de mesures de protection, l'observation de dégâts dans les fûts se fera de façon plus ou moins intense et pourra être répartie dans le temps.



Piqûres de nutrition sur ciboulette et sur poireau, gros plan sur une larve



Galleries dans les fûts, présence de larves et ensuite de pupes

(Crédits Photos : ACPEL, Benoît VOELTZEL - CDA17)

Évaluation du risque : depuis maintenant un mois, on note le signalement de dégâts (larves et plus récemment de pupes). La fréquence d'observation et l'intensité des dégâts sont encore faibles à ce jour.

Mesures alternatives et prophylaxie :

- La pose de filet de protection au bon moment sur la culture plantée (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piègeages (suivis des piqûres de nutrition).
- Des essais réalisés en région montrent que la coupe de l'extrémité des feuilles diminue le risque de dégâts : [ICI](#)

Lien vers différents documents sur ECOPHYTOPIC [ICI](#).

• Teigne (*Acrolepiosis assectella*)

Arrêt des relevés, bilan de la situation :

Les premières captures avaient été notées dans le nord de la Charente-Maritime (sites 1, 2, 3 et 4) dès la mise en place du réseau (début juillet). Sur ce secteur, ce vol a plus ou moins perduré jusqu'en septembre. Des dégâts plus ou moins intenses ont été notés. Sur les autres secteurs, le vol a été nettement moins marqué, avec à la marge quelques captures sur certains sites.

Site	Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges)															Arrêt des relevés
	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	
1	2	4		2					2	2						
2	22	46	45		40											
3	4	22	6	3	1	5	14	4	2	0	34			2	4	
4		30	16	4			1	11	14	24	12	1	4	0		
5		0														
6				0	0	0	0	0	0							
7																
8			0													
9					0		0	2		0		3				
10						5		0	0	0	0	0		0		
11							0	0	0	0	0		0		0	
12							0	0	0		0	0	1			



Pour rappel : dégâts typiques et chenille de teigne (Crédit Photos : Benoît VOELTZEL – CDA17)

Lors de suivis techniques, quelques lacérations peuvent encore être observées (anciennes). Hormis sur certains secteurs, les dégâts sont généralement peu intenses et déjà âgés. A cette date, le papillon n'est plus actif (d'autant plus avec les températures froides actuellement).

Évaluation du risque : la saison est peu propice à cet insecte. Le risque est devenu faible.

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Des taches caractéristiques de rouille sont notées lors des tours de plaine. A ce jour, la pression est limitée et l'intensité est variable : de quelques pustules à des foyers généralement limités sur des variétés spécifiques.

Évaluation du risque : les conditions douces et humides sont favorables à l'extension de cette maladie. Actuellement, les conditions froides et plutôt sèches sont moins propices. Ce risque est à nuancer en fonction des systèmes de culture et de la sensibilité variétale.



Pustules de rouille très caractéristiques (Crédit Photo : ACPEL)

- **Alternaria (*Alternaria porri*)**

Lors de suivis techniques en Charente, des symptômes d'Alternaria de faible intensité sont observés. Actuellement, les conditions sont peu propices à cette maladie car ce champignon nécessite une hygrométrie persistante et des températures douces pour s'étendre.

Évaluation du risque : l'abaissement des températures a diminué le risque.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Cette année, dans l'ensemble, l'intensité des piqûres de succion a été faible.

Évaluation du risque : l'insecte a été faiblement présent. Désormais, les conditions froides ne sont pas favorables à cet insecte.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, Bio Nouvelle-Aquitaine et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".